

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
agissant par délégation du Comité Syndical

DECISION N° 14

OBJET :

**Attribution des lots de la consultation
relative à l'accord cadre pour l'opération
Plantez le Décor 2024, 2025 et 2026**

DECISION DU 22 MAI 2024

Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°4 du comité syndical du PETR Centre-Cher du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président du PETR Centre-Cher ;

VU la consultation référencée PLD_2024_2026 ;

VU l'avis publié dans le Journal d'Annonces Légales le 04/03/2024 dont la référence est CF161733 n°233894.

CONSIDÉRANT que le PETR Centre-Cher porte l'opération Plantez le Décor au titre de sa mission biodiversité. Ce programme emblématique du territoire vise à encourager la plantation de haies et de bosquets composés d'essences d'origine locale, ainsi que la plantation d'alignements d'arbres et de vergers ouverts au public. Il permet ainsi à différents types de planteurs (Collectivités, Privés, Agriculteurs...) de bénéficier d'une aide régionale par le biais du Contrat Régional de Solidarité Territorial.

CONSIDÉRANT que pour reconduire l'opération Plantez le Décor sur les années 2024, 2025 et 2026, une consultation publique a été réalisée pour assurer la gestion de l'opération sur les premières années du nouveau Contrat Régional. Au regard des besoins divers en végétaux et autres fournitures, cette consultation a été structurée en 5 lots distincts. Cette gestion pluriannuelle sur trois ans permet une gestion optimisée du programme, du fait d'une visibilité plus importante et plus précoce des coûts des végétaux, du paillage et des protections, et sécurise davantage l'approvisionnement dans un contexte toujours marqué par des tensions importantes sur l'offre.

CONSIDÉRANT les volumes des opérations passées, le montant prévisionnel de ce marché pour les trois années à venir a été estimé à environ 234 000 € TTC (+/- 195 000 € HT). Sur la base des seuils de procédure et de publicité prévus par le code de la commande publique, cela inscrit cette consultation dans le champ d'une procédure adaptée (seuil inférieur à 215 000 € HT) qui peut faire l'objet d'une publicité dans un Journal d'Annonces Légales (seuil inférieur à 241 000 € HT).

Par ailleurs, compte tenu de l'incapacité à quantifier à ce jour précisément des besoins qui sont amenés à varier en fonction des vellétés de plantations des différents porteurs de projets, cette commande publique s'inscrit dans le cadre de la technique d'achat de l'accord cadre mono-attributaire à bons de commande.

DECIDE

ARTICLE 1 : Au regard de l'analyse des offres annexée à la présente décision, d'attribuer les différents lots de l'accord cadre mono-attributaire aux offres économiquement les plus avantageuses :

- Lot n°1 : jeunes plants d'origine locale : **attribué aux Pépinières Daniel Soupe**
- Lot n°2 : arbres d'alignement en tige, **attribué à l'entreprise Végétal Services**
- Lot n°3 : arbres fruitiers de variétés locales anciennes, **attribué aux Pépinières Bauchery et fils**
- Lot n°4 : Paillage, collerettes et dalles biodégradables **attribué à la société Géochanvre**
- Lot n°5 : Protections contre les lapins, cervidés et leurs tuteurs, **attribué à la société Géochanvre**

ARTICLE 2 : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification, par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président du PETR Centre-Cher et Madame le Comptable Public de Bourges Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire du présent acte

Transmission en Préfecture le : 23 MAI 2024

Publication électronique : 23 MAI 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur du PETR Centre-Cher,
Julien FONTAINHAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Fontainhas', written over a horizontal line.